

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 27 décembre 2021
Convocation faite
Le 16 décembre 2021

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 21 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, et le mardi vingt et un décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAU, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{mes} Angélique WAUTOT (à partir du point n° 2021-12-221), Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Paul-Edouard LETISSIER, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, M^{me} Laëtitia COMPAGNON (à partir du point n° 2021-12-221), MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Sébastien PAULET), M^{me} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Eric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT (au point n° 2021-12-220, pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M^{mes} Lisbeth DE BARROS, Laëtitia COMPAGNON (au point n° 2021-12-220).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2021-12-233 Demande de subvention exceptionnelle pour l'évolution au niveau interrégional et niveau national du Club Ardennes Rives de Meuse Natation

Vu la demande de la Présidente de l'association ARM Natation du 22 novembre 2021, sollicitant la Communauté pour une subvention exceptionnelle relative aux frais de participation du Club aux compétitions de niveau régional et national pour l'année sportive 2020/2021,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, du Bureau de la Communauté, dans sa séance du 8 décembre 2021,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 20 décembre 2021,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **fixe** le barème de calcul de la subvention selon le barème de remboursement des frais aux fonctionnaires en vigueur selon l'arrêté ministériel du 26 août 2008 pour l'année sportive 2020/2021,
- * **fixe** le montant de la subvention ARM Natation pour ses frais de participation aux compétitions régionales et nationales à 2 759,32 € pour 2020/2021 et décide de la verser.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' with a vertical line through it, enclosed within an oval shape.